

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 03 juillet 2018 à 19h

Monsieur le Maire procède à l'appel ; sur 23 élus

	P	E	A		P	E	A		P	E	A		P	E	A
FROMONT Pascal	X			SERGENT Olivier	X			DHONDT Marie-Paule	X			FRERE Florence	X		
LAURENT Pierre	X			DEREGNAUCOURT Christelle		X		BENDLEWSKI Maryline	X			LIBBRECHT Bernard	X		
DEREGNAUCOURT Dany	X			SIROS Claudie	X			ROUSSEAU Laurent	X			ABRAHAM Grégory		X	
CHRISTOPHE Pierre		X		BECART Delphyne	X			ROSE Bertrand	X			DEBARGE Anne	X		
DECARPENTERIE Danièle	X			LECERF Hubert	X			JOPS Ingrid	X			MONTOIS Daniel	X		
CASTELAIN Aurélie	X			BOUTRY Stéphane		X		GEUNS Marie-Claude	X						

P : présent/E : absent excusé/A : absent

19 présents ; 4 absents excusés ; I.Jops arrivée à 19h25

Procurations : P.Christophe → D.Deregnacourt ; C.Deregnacourt → M.Bendlewski ; G.Abraham → B.Libbrecht

Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

→ DELIBERATIONS

1/ Délibération autorisant l'adhésion de la collectivité à la médiation préalable obligatoire (M.P.O.)

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'article 5 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 a prévu, à titre expérimental et pour une durée de quatre ans maximum à compter de la date de sa promulgation, que les recours contentieux formés par les agents à l'encontre d'actes relatifs à leur situation personnelle peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire.

Le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 définit les catégories de décisions pouvant faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire et fixe les règles relatives à l'organisation de cette médiation préalable obligatoire.

S'agissant d'une expérimentation, les collectivités territoriales et les établissements publics qui souhaitent en bénéficier doivent délibérer **avant le 1^{er} septembre 2018** pour adhérer à cette médiation préalable obligatoire.

Vote 33 /2018 : Pour à l'unanimité, soit 21

2/ Autoriser Monsieur le Maire à ester en justice devant le tribunal de Grande Instance de Charleville Mézières (Cours d'Appel de Reims – Tribunal pour enfants) (Affaire GREGOIRE Amaury c/Commune de Coutiches)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est constitué partie civile dans l'affaire : « destruction volontaire d'un portakabin appartenant à la commune par un incendie de nature à créer un danger pour les personnes » le 28 Décembre 2015.

Vote 34/2018 : pour à l'unanimité soit 21

3/ Dénomination du Chemin qui accède aux locaux des services techniques

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques, et des bâtiments publics, M. le Maire soumet à l'assemblée que suite à l'acquisition des bâtiments situés Route Nationale pour délocaliser les services techniques, il apparaît nécessaire aujourd'hui de dénommer le Chemin qui accède aux locaux en question.

M. le Maire propose « chemin des services techniques » ou « chemin Claude Dubart » ; une discussion s'engage.

Est proposée au vote « Impasse Dubart »

Vote 35/2018 : 15 pour

4/ Dénomination de la voie principale accédant au lotissement « Clos Dellignies » situé dans la Rue de l'Houssoye.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de l'implantation du lotissement situé dans la Rue de l'Houssoye « Clos Dellignies », il apparaît nécessaire aujourd'hui de dénommer la voie principale accédant à ce lotissement.

Le Conseil Municipal souhaite attribuer le nom suivant à la voie principale accédant au lotissement « Clos Dellignies » : Rue Arnaud Beltrame.

Vote 36/2018 : pour à l'unanimité soit 21

5 / Dénomination d'un accès pour une habitation située lieudit « Pierrettes ».

M Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de l'implantation des habitations situées dans la Grand' Rue lieudit : « Pierrettes », il apparaît nécessaire aujourd'hui de dénommer la voie principale accédant à ces habitations.

Le Conseil Municipal souhaite attribuer le nom suivant à la voie principale accédant aux l'habitations situées dans la Grand'Rue lieudit « Pierrettes » : Chemin du Moulin.

Vote37 /2018 : pour à l'unanimité soit 21

6/ Adhésion à la FEAL.(fédération électricité de l'arrondissement de Lille)

Par délibération en date du 21 Février 2018, la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille (FEAL) a validé le retrait de la Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC). L'intérêt communal nécessite l'adhésion directe à la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille (FEAL) pour la gestion du réseau de distribution publique d'électricité.

Il est proposé au conseil municipal de transférer sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité à la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille (FEAL),

Ce transfert de compétence entraîne le transfert des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence au profit de la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille (FEAL).

Vote 38/2018 : pour à l'unanimité soit 22

7/ FEAL – Désignation des représentants de la Commune

Suite à l'adhésion de la commune à la FEAL, il y a lieu de désigner les représentants des collectivités adhérentes.

Le Conseil Municipal décide de désigner :

Comme représentant titulaire : LECERF Hubert

Comme représentant suppléant : LAURENT Pierre

Vote 39/2018 : pour à l'unanimité soit 22

8/ Filière technique - Mise en œuvre du Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) par l'instauration de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) et du complément indemnitaire annuel (C.I.A).

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP, d'en déterminer les critères d'attribution et décide de mettre en place le nouveau régime indemnitaire composé de :

- D'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle (part fixe, indemnité principale fixe du dispositif).
- D'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA), (part variable, indemnité facultative à titre individuel)

Vote 40/2018 :17 pour,4 absents(B.Libbrecht,G.Abraham,F.Frère,A.Debarge),1 contre (D.Montois)

9/ Demande de subvention exceptionnelle au titre de la répartition des amendes de police de l'année 2017.

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la possibilité d'utiliser les recettes provenant des amendes de police de l'année 2017 relatives à la circulation routière, selon une répartition du Conseil Départemental.

La commune peut prétendre, à ce titre, à des subventions pour la réalisation de 3 chicanes pour protéger les piétons et cyclistes dans les Rues de Fâches, Hallouchery et Molinel. Ces aménagements destinés à la sécurisation seraient réalisés pour un coût estimé à : 29 991,00 € HT soit 35 989,20 € TTC

Vote 41/2018 : pour à l'unanimité soit 22

10/ Demande de Fonds de concours à la Communauté de Communes Pévèle Carembault-Travaux de trottoirs Rue de Fâches, Hallouchery-Molinel, Route Nationale

M. Le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité d'obtenir un fonds de concours de la Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC) pour les travaux des trottoirs Rue de Fâches, Hallouchery-Molinel, Route Nationale.

Le financement serait celui-ci :

Coût total TTC	506 546,58 €
Coût total HT	422 122,15 €
<u>Subventions sollicitées</u>	
Département	84 815,00 €
Fonds de concours	120 000,00 €
Autofinancement	217 307,15 €

Vote 42/2018 : pour à l'unanimité soit 22

11/ Retrait du Siden-Sian de la Commune de DE MAING (Nord). Comité Syndical du 13 Novembre 2017.

Vote 43/2018 : pour à l'unanimité soit 22

12/Avancement d'un poste au grade : d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

Le Maire informe l'assemblée qu'un agent adjoint administratif remplit les conditions pour être promu au grade supérieur : d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

M. le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable à cet avancement lors de sa séance du 14 Juin 2018 et demande donc aux élus d'émettre un avis sur la création de ce poste à partir du 3 Juillet 2018.

Vote 44/2018 : pour à l'unanimité soit 22

13/ Décision modificative N° 2

M. Le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer quelques ajustements budgétaires. Décision modificative N° 2 portant sur des virements de crédits comme décrit ci-après :

Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
6574	79 029,00	+ 20 705,00	99 734,00
60632	12 000,00	- 5 000,00	7 000,00
6068	70 000,00	- 5 705,00	64 295,00
6168	12 000,00	- 5 000,00	7 000,00
6238	11 500,00	- 5 000,00	6 500,00

P. Laurent apporte des précisions : concernant le calcul de la subvention de l'école saint Joseph, il y a eu une erreur par rapport au comptage du nombre d'enfants ; seuls les enfants scolarisés en classe de tout-petit ne devaient pas être comptés mais il s'avère que ceux scolarisés en classe de petit n'ont pas été comptés non plus.

D.Deregnacourt explique donc les ajustements nécessaires pour palier au remboursement de la somme due (20 705€).

Vote 45/2018 :19 pour, 1 abstention(F.Frère),2 contre (A.Debarge, D.Montois)

→TOUR DES COMMISSIONS/QUESTIONS/DIVERS

- ❖MP Dhondt : bilan très positif du voyage des aînés
- ❖L.Rousseau : consultation pour le fauchage (Entreprise Schlick) et le curage des fossés (Entreprise Heinegraeve)
- ❖D.Bécart : retard de 2 mois pour la publication du prochain bulletin. Le nouveau site internet de la commune fonctionne depuis le mois de mai.
- ❖I.Jops : La classe de M.Debarge sera équipée d'un VPI durant les grandes vacances.
- ❖A.Castelain : bilan de la fête du sport des 2 écoles, tout s'est bien passé. Sortie des ados prévue le 01 septembre 2018 à Walibi.
- ❖P.Laurent :Visite de l'Assemblée Nationale le 11 juin pour les CM2 des 2 écoles, sortie financée par le CCAS
- ❖D.Décarpenterie : festivités du 14 juillet 2018 ; commémoration, bal, feu d'artifice.
- ❖Circulation rue de Lannay : M. Le Maire souhaite mettre un sens interdit dans cette rue et les automobilistes devront emprunter la rue des Orchidées pour sortir de cette rue.
- ❖B.Libbrecht signale que la signalisation au sol(« dents de requin ») située Grand Rue est effacée.
- ❖Le distributeur de billets devrait être installé dès le mois de novembre ; les panneaux de signalisation rue Halouchery seront bientôt mis en place. Une information sera donnée aux habitants de cette rue pour rappeler les stationnements autorisés.
- ❖140 mètres de câble ont été dérobés rue des Capucines.

La séance est levée à 20h35.

